

Le 21 septembre 2018

2 pages

DESTINATAIRES :

- AUX MEMBRES DU BUREAU
- AUX MEMBRES DU CONSEIL
- AUX PRESIDENTS DES COLLEGES REGIONAUX
- AUX PRESIDENTS ET SECRETAIRES GENERAUX DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX
- AUX PRESIDENTS CSMF DES URPS ML

**Le Président
Dr Jean-Paul ORTIZ**

Objet : Plan « Ma Santé 2022 »

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Cher(e)s Ami(e)s,

Vous trouverez ci-joint le discours du président de la République prononcé mardi 18 septembre et le dossier de presse « Ma Santé 2022 ».

Cette stratégie de transformation du système de santé a été largement commentée dans les médias tous azimuts, et la CSMF a été particulièrement présente.

Je souhaite attirer votre attention sur quelques éléments (liste non exhaustive):

- Il est tout à fait exceptionnel de voir un président de la République se saisir du dossier santé et d'intervenir avec cette présence et un discours aussi long. C'est une nouveauté qui montre combien la santé est devenue un enjeu à la fois politique et sociétal, et une préoccupation majeure du pouvoir politique actuel.
- Pour la première fois depuis bien longtemps, tout particulièrement après les années noires sous Marisol Touraine, le président de la République a longuement parlé de la médecine de ville et de son malaise, il a cité les médecins généralistes et les médecins spécialistes. Combien de fois avons-nous déploré cette absence totale des médecins spécialistes dans le discours politique !
Ceci est à mettre au crédit de la CSMF qui a pesé de tout son poids pour enrichir le discours politique et faire prendre conscience à nos interlocuteurs de la situation de la médecine libérale et de sa diversité à la française : médecine générale et médecine spécialisée.
- Le constat est partagé : le système de santé va très mal tant en ville qu'à l'hôpital, et la volonté est de recentrer le système de santé sur les soins de ville et la proximité : là aussi une idée que la CSMF a exprimé de multiples fois depuis de très nombreuses années.

Dans les éléments positifs je retiens :

- La **création d'assistants médicaux**, nouveau corps professionnel dont la durée de formation serait au maximum d'une année scolaire, chargés de l'accueil, du secrétariat et d'une aide à la consultation ou à l'activité du médecin. Grâce à une intervention forte et au plus haut niveau de la CSMF, nous avons obtenu dans la dernière ligne droite que ces assistants médicaux ne soient pas exclusivement réservés aux médecins généralistes comme cela était prévu au départ, mais que les médecins spécialistes, et tout particulièrement les spécialités cliniques, puissent y prétendre. L'aide financière de la Caisse sera très significative la première année de fonction, puis décroîtra sur trois ans. Ces aides seront conditionnées à

l'appartenance à une structure coordonnée (par exemple CPTS) et à l'augmentation du nombre de patients pris en charge.

- Les aides significatives pour favoriser la **réorganisation de la médecine de ville en CPTS**, avec un accompagnement financier et des missions définies. Il faudra veiller à ce que cela se fasse sur la base d'un contrat négocié et non de contraintes irréalistes.
- L'identification d'**hôpitaux de proximité**, et la mise en place d'une gradation de la prise en charge hospitalière. Ces hôpitaux de proximité devraient être largement ouverts à la médecine de ville et aux CPTS.
- La création d'un **statut médical mixte**, et la volonté de favoriser les temps partagés avec une activité en ville et à l'hôpital.

Mais il y a bien sûr des points de vigilance :

- Si la suppression du concours de numerus clausus de fin de première année est une nécessité, car c'est une aberration pédagogique, il est **hors de question de déréguler le nombre de médecins formés** : il faut former des bons médecins en fonction des capacités de formation des facultés. Quoi qu'il en soit, une sélection sera toujours nécessaire...
- Il faudra être très vigilant pour qu'il n'y ait **pas d'obligation individuelle de quelque nature que ce soit** : appartenance à une CPTS, obligation de garde, etc. On ne pourra pas contraindre tous les médecins à exercer dans des MSP ou des CPTS, et quoiqu'en dise le président de la République, il y a fort à parier qu'il restera encore des exercices isolés. La coordination et le travail en équipe doivent être favorisés mais pas imposés... D'autant que la plupart des médecins exerçant de façon isolée se coordonnent déjà et travaillent souvent déjà en équipe. Il suffit de le formaliser. Les outils numériques doivent nous y aider.
- Les **hôpitaux de proximité** doivent sortir de la tutelle des grands centres hospitaliers de référence et **s'ouvrir sur la ville** sinon cela sera un échec. Cela vaut pour le projet médical comme pour la gouvernance.
- La **création de postes de médecins salariés** au nombre de 400 sera à la fois coûteuse, probablement **peu efficace** pour les zones sous-denses, et renvoie à la sous financiarisation majeure de la médecine libérale dans son ensemble. On ferait mieux de revaloriser significativement les médecins libéraux qui y exercent !
- **Conditionner des financements conventionnels déjà existants à l'appartenance à une CPTS risque d'être un point de blocage** lors des négociations conventionnelles car cela est inacceptable. C'est bien les nouveaux financements qui pourraient être conditionnés à cette appartenance...

La période actuelle est riche: **il est fondamental que la CSMF y prenne toute sa place** car elle a une responsabilité et un poids historiques. Cela nous oblige à une extrême vigilance, et nous amènera si nécessaire à des blocages voire à des conflits pour défendre nos valeurs et notre place.

Au total, des perspectives qui peuvent être intéressantes mais l'avenir sera ce que les médecins libéraux en feront.

Bien amicalement,
Jean-Paul ORTIZ
Président

P.J. :

- Discours sur la transformation du système de santé « Prendre soin de chacun » du président de la République, Emmanuel Macron
- Dossier de presse « Ma Santé 2022 »
- Liste des 54 mesures « Ma Santé 2022 »